

Kenya. Le président se paye les juges de La Haye

Uhuru Kenyatta a accepté de comparaître devant la Cour pénale internationale. Cette décision relève d'un fin calcul politique.

—Daily Nation Nairobi.

Ce fut un véritable coup de maître. Le 6 octobre, lors de son discours à la nation devant les parlementaires réunis en session extraordinaire, le président Uhuru Kenyatta a laissé entendre qu'il était prêt à défier la Cour pénale internationale (CPI). Puis, dans un dénouement digne des plus grandes tragédies shakespeariennes, le président a annoncé qu'il se soumettait et se présenterait en personne à l'audience de la CPI, mais en tant que simple citoyen puisqu'il allait déléguer temporairement ses pouvoirs à son vice-président, William Ruto.

Comme il fallait s'y attendre, les faucons de sa coalition, Jubilee, qui précédemment avaient jeté l'anathème sur la CPI, se sont répandus en louanges sur l'intelligence de ce président soucieux de respecter le droit et qui jamais n'aurait été homme à défier la CPI.

Ce discours devant le Parlement est sans doute l'un des plus importants du mandat de Kenyatta. Cette allocution, très attendue, était particulièrement réussie tant sur le fond que sur la forme, et le président n'a éludé aucun des problèmes soulevés par les accusations qui le concernent ainsi que son vice-président.

Mais, surtout, il a habilement contourné les accusations qui le concernent.

CPI: la défense de la souveraineté du Kenya, la résolution de l'Union africaine réclamant l'immunité pour les présidents en exercice et l'injustice du processus de la CPI.

En d'autres termes, cette décision permet au président Kenyatta de faire amende honorable sans perdre la face, d'abandonner les rododromades orchestrées contre sa convocation à la CPI tout en restant maître du jeu.

Tandis que son discours au Parlement était censé lever les doutes sur sa participation à la convocation de la CPI, il a réussi à introduire un tout nouvel élément avec cette décision gardée secrète de renoncer temporairement au pouvoir, une décision qui a pris de court ses partisans comme ses détracteurs.

Manœuvres. Les meneurs de sa coalition, prêts à toutes les compromissions pour faire leur show à La Haye, dans le quartier rouge et les célèbres coffee-shops d'Amsterdam, étaient probablement soulagés que leur escapade ne soit pas annulée. Mais l'opposition et les membres de la société civile, qui se réjouissaient à l'idée de voir le président tête basse devant la CPI ou réduit au statut de fugitif international s'il refusait de se rendre à La Haye, en ont été pour leurs frais.

l'aspect "personnel" de cette double convocation par la CPI n'a plus eu cours quand le ticket présidentiel a remporté l'élection en 2013.

Ce problème personnel est rapidement devenu un problème national concernant non seulement le président et le vice-président, mais aussi les quelque 40 millions de Kényans qu'ils représentent.

Et, plus encore, ce problème personnel est devenu celui d'un continent tout entier, puisque les autres dirigeants africains (qui maltraitent et massacrent régulièrement leurs concitoyens et vivent dans la peur d'être poursuivis par la justice internationale) ont intenté une action collective pour demander l'immunité d'un président en exercice.

La décision du président Kenyatta de se rendre à La Haye à titre personnel est donc redevenue une affaire à caractère privé qui ne doit pas être imposée au peuple kényan. Et il y a fait allusion dans son discours.

Pourtant, c'est davantage une manœuvre politicienne de génie qu'une décision qui fait sens. Le président Kenyatta n'a pas démissionné. Outre le transfert symbolique du pouvoir, il reste président de la République du Kenya et ne peut être considéré autrement même lors de ce bref épisode à la CPI.

Il a habilement mis en scène son retour à la vie normale en voyageant dans une voiture

Kenya. Le président se paye les juges de La Haye

Uhuru Kenyatta a accepté de comparaître devant la Cour pénale internationale. Cette décision relève d'un fin calcul politique.

—Daily Nation Nairobi.

Ce fut un véritable coup de maître. Le 6 octobre, lors de son discours à la nation devant les parlementaires réunis en session extraordinaire, le président Uhuru Kenyatta a laissé entendre qu'il était prêt à défier la Cour pénale internationale (CPI). Puis, dans un dénouement digne des plus grandes tragédies shakespeariennes, le président a annoncé qu'il se soumettait et se présenterait en personne à l'audience de la CPI, mais en tant que simple citoyen puisqu'il allait déléguer temporairement ses pouvoirs à son vice-président, William Ruto.

Comme il fallait s'y attendre, les faucons de sa coalition, Jubilee, qui précédemment avaient jeté l'anathème sur la CPI, se sont répandus en louanges sur l'intelligence de ce président soucieux de respecter le droit et qui jamais n'aurait été homme à défier la CPI.

Ce discours devant le Parlement est sans doute l'un des plus importants du mandat de Kenyatta. Cette allocution, très attendue, était particulièrement réussie tant sur le fond que sur la forme, et le président n'a éludé aucun des problèmes soulevés par les accusations qui le concernent ainsi que son vice-président.

Mais, surtout, il a habilement contourné les accusations qui le concernent ainsi que son vice-président.

CPI: la défense de la souveraineté du Kenya, la résolution de l'Union africaine réclamant l'immunité pour les présidents en exercice et l'injustice du processus de la CPI.

En d'autres termes, cette décision permet au président Kenyatta de faire amende honorable sans perdre la face, d'abandonner les rododromades orchestrées contre sa convocation à la CPI tout en restant maître du jeu.

Tandis que son discours au Parlement était censé lever les doutes sur sa participation à la convocation de la CPI, il a réussi à introduire un tout nouvel élément avec cette décision gardée secrète de renoncer temporairement au pouvoir, une décision qui a pris de court ses partisans comme ses détracteurs.

Manceuvres. Les meneurs de sa coalition, prêts à toutes les compromissions pour faire leur show à La Haye, dans le quartier rouge et les célèbres coffee-shops d'Amsterdam, étaient probablement soulagés que leur escapade ne soit pas annulée. Mais l'opposition et les membres de la société civile, qui se réjouissaient à l'idée de voir le président tête basse devant la CPI ou réduit au statut de fugitif international s'il refusait de se rendre à La Haye, en ont été pour leurs frais.

l'aspect "personnel" de cette double convocation par la CPI n'a plus eu cours quand le ticket présidentiel a remporté l'élection en 2013.

Ce problème personnel est rapidement devenu un problème national concernant non seulement le président et le vice-président, mais aussi les quelque 40 millions de Kényans qu'ils représentent.

Et, plus encore, ce problème personnel est devenu celui d'un continent tout entier, puisque les autres dirigeants africains (qui maltraitent et massacrent régulièrement leurs concitoyens et vivent dans la peur d'être poursuivis par la justice internationale) ont intenté une action collective pour demander l'immunité d'un président en exercice.

La décision du président Kenyatta de se rendre à La Haye à titre personnel est donc redevenue une affaire à caractère privé qui ne doit pas être imposée au peuple kényan. Et il y a fait allusion dans son discours.

Pourtant, c'est davantage une manœuvre politicienne de génie qu'une décision qui fait sens. Le président Kenyatta n'a pas démissionné. Outre le transfert symbolique du pouvoir, il reste président de la République du Kenya et ne peut être considéré autrement même lors de ce bref épisode à la CPI.

Il a habilement mis en scène son retour à la vie normale en voyageant dans une voiture